



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt quatre du mois de janvier,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du vendredi 18 janvier 2008 sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, *Député Maire*, M. Alain BRESSON, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Roland LABERINE, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Agnès TOURNAIRE, M. Yves DOUSSET, M. Yves COGNAT, *Adjoints*, Mme Michèle BARD, M. Robert TABOUROT, Melle Christiane CREON, Mme Michelle MORELLON, Mme Yvette POMEL, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Françoise GATTO, M. Gérard AMBLARD, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, Mlle Marie HERGAT, M. Laurent LEDIEU, Mme Fanny DUHOT, Mme Monique COURTADON, M. Jacques AUBRY, Mme Annick PERRIER D'HIER, Mme Marie Madeleine TOURREAU, M. Pierre NEYRIAL.

Absents excusés : M. Pierre EYRAUD (pouvoir à M. Gérard AMBLARD), Mme Michelle WANTZ (pouvoir à M. Robert TABOUROT), Mme Cécile MONT (pouvoir à Mme Agnès TOURNAIRE).

Absents : Mme Michelle COURTADON, M. Stéphane THUEL, M. Claude AUJAMES, Mme Sophie BOBIER.

Melle Marie HERGAT ayant été désignée Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2008

ACCORD A L'UNANIMITE

QUESTION NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Accord du Conseil Municipal pour examiner la question non inscrite à l'ordre du jour conformément à l'article L 2121-12 du C.G.C.L.

➤ Décisions modificatives - budgets annexes eaux et assainissement 2007

ACCORD A L'UNANIMITE

ACQUISITIONS

N° 1 : Acquisition d'un immeuble, 13 rue CHATEAUBRIAND

Acquisition de la propriété sise au 13 rue Chateaubriand, cadastrée AC 241 pour un prix de 398.000 euros conforme à l'évaluation de France Domaines pour la réalisation de 7 logements conventionnés avec la SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS.

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour solliciter l'EPF/SMAF pour le portage administratif et financier de l'opération puis pour céder ce bien à la SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS sur la base du prix d'acquisition déduction faite de l'abattement de 30 % sur le coût du foncier selon les dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 2 : Acquisition d'un immeuble, 9 rue de JEMMAPES

Acquisition de la propriété sise au 9 rue de JEMMAPES cadastrée AE 127 pour un prix de 146.000 euros et autorisation donnée à M. le Député Maire pour solliciter l'EPF/SMAF pour préempter et assurer le portage et le financement de cette opération.

Cette opération vise à réhabiliter l'immeuble pour créer des logements conventionnés

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 3 : Acquisition d'un immeuble, 3 impasse du PONT de la GRAVIERE

Acquisition de la propriété sise au 3, impasse du Pont de la Gravière, cadastrée AE 128 pour un prix de 95.000 € selon l'estimation de France Domaine et autorisation donnée à M. le Député Maire pour solliciter l'EPF/SMAF pour le portage et le financement de cette opération.

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

ACCORD A L'UNANIMITE

MARCHE PUBLIC

N° 4 : Marché de service - renouvellement assurances statutaires. Attribution du marché

Accord du conseil de retenir l'offre de la Société GRAS SAVOYE arrêtée par la Commission d'appel d'offres, et autorisation donnée à M. le Député Maire de signer le marché correspondant et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal 2008 et suivants.

ACCORD A L'UNANIMITE

CONVENTION

N° 5 : Renouvellement de la concession gaz

Autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer le cahier des charges de la nouvelle concession de gaz et acter le renouvellement de cette concession pour une durée de 30 ans.

ACCORD A L'UNANIMITE

TARIFS

N° 6 : Prix de l'eau - Surtaxe assainissement

Approbation de l'augmentation de la surtaxe assainissement de 5.55%. Cette redevance s'établit à 0.285 € par m³ en 2008

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 7 : Détermination du prix de l'eau 2008

Approbation du prix de l'eau pour l'année 2008 conformément au tableau ci-dessous.

Désignation	Prix du M ³ en 2007	Prix du M ³ en 2008	Evolution en %	Observations
<i>Eau</i>				
Part fermière (SAUR)	0.6671 €	0.7038 €	5.50%	Evolution selon avenant SAUR du 29/06/07 assise sur indice de variation (voir annexe)
Surtaxe communale	0.1185 €	0.1185 €	0	Inchangée
Redevance prélèvement (agence de bassin)	0.0265 €	0.0265 €	0	Inchangée
Abonnement pour compteur de Ø 15 mm (SAUR)	16.58 €/ an	17.49 €/an	5.49%	Evolution selon avenant SAUR du 29/06/07 assise sur indice de variation (voir annexe)
<i>Assainissement</i>				
Part fermière (agence de bassin)	0.3612 €	0.3833 €	6.12%	Evolution selon avenant SAUR du 29/06/07 assise sur indice de variation (voir annexe)
Surtaxe communale	0.2700 €	0.285 €	5.55%	Voir rapport n° 6
Redevance pollution (agence de bassin)	0.3460 €	0.2100 €	6.94 %	Application d'une nouvelle redevance instaurée par l'agence de bassin
Redevance modernisation, réseau, collecte (agence de bassin)	0	0.1600 €		
Abonnement pour compteur de Ø 15 mm (SAUR)	7.22 €/an	7.6623 €/an	6.13%	Evolution selon avenant SAUR du 29/06/07 assise sur indice de variation (voir annexe)
TOTAL prix M³	1.7893 €	1.8871 €	5.46%	
TOTAL POUR 100 M³ (consommation et abonnement compteur)	202.73 €	213.86 €	5.49%	

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 8 : Décision Modificative - gestion 2007

Approbation d'une décision modificative sur le budget 2007 d'un montant de 163.168 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 9 : Renouvellement lignes de trésorerie 2008

Approbation du renouvellement de trois lignes de trésorerie aux montants prévisionnels ci-dessous énoncées et autorisation donnée à M. le Député Maire pour signer les conventions à intervenir :

- CAISSE D'EPARGNE : 750 000 €
- DEXIA CREDIT LOCAL : 750 000 €
- CREDIT AGRICOLE : 750 000 €

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 10 : Transfert Compétence Sportive à Clermont-Communauté -Écriture d'ordre non budgétaire - Emprunts

Autorisation donnée à M. le Député Maire de régulariser les écritures comptables concernant le transfert du Centre Aquatique à Clermont Communauté concernant la reprise des emprunts restant dus pour un montant de : 2.699.836,04 €.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 11 : Budgets primitifs 2008

➔ Ville

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	20.531.482 €	20.531.482 €
INVESTISSEMENT	6.425.500 €	6.425.500 €
TOTAL	26.956.982 €	26.956.982 €

ACCORD A LA MAJORITE par 21 voix et 8 abstentions

(M. EYRAUD (pouvoir à M. AMBLARD) Mme WANTZ (pouvoir à M. TABOUROT), M. AMBLARD, M. TABOUROT, Mme TOURREAU, M. NEYRIAL, Mlle HERGAT, M. LEDIEU)

➔ Eau

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	293.100 €	293.100 €
INVESTISSEMENT	234.400 €	234.400 €
TOTAL	527.500 €	527.500 €

ACCORD A L'UNANIMITE

➔ Assainissement

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	335.000 €	335.000 €
INVESTISSEMENT	144.000 €	144.000 €
TOTAL	479.000 €	479.000 €

ACCORD A L'UNANIMITE

➔ Stationnement

	RECETTES	DEPENSES
TOTAL	803.000 €	803.000 €

ACCORD A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

N° 12 : Adhésion de la commune de Bertignat à l'EPF/SMAF

Accord sur l'adhésion de la Commune de BERTIGNAT à l'EPF/SMAF.

ACCORD A L'UNANIMITE

N° 13 : Bilan annuel de la commission communale d'accessibilité

Il est donné acte à M. le Député Maire de la présentation du bilan annuel 2007 de la Commission Communale d'Accessibilité.

ACCORD A L'UNANIMITE

DECISIONS

Approbation des décisions prises par Monsieur le Député Maire depuis la séance du 20 décembre 2007 :

- 2007-16 : contrat de prêt Dexia 800 000 €
- 2007-17 : contrat de prêt Crédit Agricole 800 000 €
- 2007-18 : prêt caisse d'Epargne 800 000 €

QUESTION NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

N° 1 : Décisions modificatives - budgets annexes eaux et assainissement 2007

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20H30

FAIT A CHAMALIERES
Le 29 Janvier 2008

Le Député Maire

